Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 119

Artikel: Greffe tes poiriers!
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028414

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'appoint non négligeable devrait être trouvée dans les communes.
Il faut penser tout particulièrement au cas de la commune de Lausanne dont le désir constant a été de verser un complément de salaire à son personnel enseignant. Par deux fois, en novembre 1967 et en septembre 1969, le Grand Conseil lui en a refusé la possibilité.
Il n'en reste pas moins qu'une somme importante aurait été prévue au budget lausannois (Fr. 1500.— pour chacun des quatre cent cinquante enseignants). Compte tenu des droits acquis qui continuent à être versés, il existe une somme non utilisée de Fr. 500 000.— par année. Cette somme qui ne peut être versée individuellement, peut l'être globalement.
Il faudrait donc envisager la création d'un Fonds communal pour le développement et la réforme de l'école, alimenté chaque année par les sommes non versées au corps enseignant. Ce Fonds auquel l'Etat devrait également participer, serait géré non seulement par les autorités mais aussi par l'Association du personnel enseignant lausannois. Cette dernière trouverait ainsi une nouvelle raison d'exister, regroupant toujours mieux maîtres primaires, secondaires et professionnels.
Ce Fonds serait destiné à financer :
— des remplacements des membres du corps enseignant désireux de compléter leur formation en cours de carrière;
— des cours pratiques ou théoriques destinés à mieux maîtriser du matériel ou des fournitures spéciales (cinéma, photo, enregistreurs, sciences) mis à disposition par la commune;
— des conférences, des visites, éventuellement des voyages d'études;
— des indemnités financières aux maîtres assumant des responsabilités nouvelles.
La Commune de Lausanne ferait œuvre de pionnier; et avec l'encouragement de l'Etat l'émulation pourrait gagner d'autres communes. C. O.

La réalité capitaliste dépasse l'imagination critique

Loi fédérale sur la garantie contre les risques de l'investissement

La justification traditionnelle de l'économie de marché, c'est que le bénéfice est la récompense des risques courus. Ça, c'est la théorie.
En réalité, les grandes entreprises modernes ont mis en place des dispositifs efficaces qui limitent les risques : entente tacite sur les prix, déplacement de la concurrence dans les domaines de la recherche, du choix des investissements, de la publicité, etc.
Mais enfin tous les risques ne peuvent pas être éludés. Notamment, et ils sont nouveaux, ceux qui résultent de la situation politique. L'indépendance nationale a doté les pays neufs d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine des armes juridiques de la souveraineté. La nationalisation est à portée de main d'un chef d'Etat. Le néo-capitalisme veut se prémunir contre ce risque-là.
Après tout, il est légitime qu'il s'assure; mais les sommes à garantir sont énormes. Aussi les grandes banques et les grandes industries ont trouvé plus légitime de demander à l'Etat, c'est-à-dire à la communauté des contribuables, vous et nous, d'être l'assureur, ou plus exactement, car ils cotisent tout de même, le réassureur.

Postulat Schmidheiny

Il y a longtemps que l'affaire est en gestation; le fruit mûrit depuis 1960.
A l'origine, un postulat Rohner-Schmidheiny, le Schmidheiny des ciments, d'Holderbank, de Brown-Boveri, qui fut, jadis, conseiller national; à l'autre bout de la chaîne, le Message fédéral, le testament de M. Schaffner sur l'opportunité de mettre la puissance publique au service du capitalisme suisse.

Premier investisseur du monde

Pour le capitalisme suisse, l'affaire est d'importance. Nous sommes en effet premiers du monde pour le montant des investissements à l'étranger.
Premier investisseur aussi en ce qui concerne les pays du Tiers-Monde. On sait que nous leur apportons des sommes qui, en 1968, ont représenté le 1,49 % du produit social brut, ce qui nous place en tête des pays de l'OCDE. Mais l'essentiel est représenté par des prestations privées : 1,38 %. L'aide publique en revanche est dérisoire, 0,11 %, la plus basse de tous les pays industrialisés membres du Comité d'aide au développement.
Le phénomène est d'ailleurs constant et continue sur sa lancée. Le Conseil fédéral déclare à ce sujet: « Les investissements privés jouent un rôle important aussi bien dans le cadre des prestations globales de la Suisse que dans la composition des prestations privées. Selon une enquête effectuée en 1963 auprès des industries suisses, les nouveaux investissements augmentaient à l'époque de 200 millions de francs en moyenne. L'enquête la plus récente a démontré que cet accroissement a été de 368 millions entre 1967 et 1968. »
Pour corriger ce déséquilibre entre les prestations privées, qui ne sont pas aide au Tiers-Monde, mais recherche du profit, et l'aide publique, que propose le Conseil fédéral ?
Il propose certes d'augmenter (c'est l'objet d'un autre message), le montant du crédit-cadre pour la coopération technique, mais aussi de considérer la garantie des investissements privés comme une contribution publique en faveur des pays du Tiers-Monde.
Nous n'inventons pas. L'aide publique, qui doit corriger l'insuffisance de nos prestations désintéressées, consiste en une garantie et un encouragement des prestations privées et intéressées.
Quelle perle ! La voici dans toute sa pureté :
« ... On attend de notre pays qu'il augmente progressivement l'importance de l'aide publique au développement... Nous aimerions exposer ci-dessous les raisons qui nous paraissent justifier, de ce point de vue également, la contribution publique que représente la création d'une garantie contre les risques de l'investissement ».

Balance des paiements

Du point de vue des pays en voie de développement, il est évident qu'un investissement étranger peut être positif, s'il entre dans le cadre de leur propre planification.
Un des arguments avancés couramment, c'est que l'investissement devrait permettre d'améliorer la balance commerciale du pays choisi. Il n'aura plus besoin d'importer les produits fabriqués désormais sur place, il pourra peut-être les exporter.
Le Message fédéral insiste sur ce point, car nous avons avec les pays du Tiers-Monde une balance particulièrement active. Rappelons les chiffres de 1968 :
Importations suisses des pays en développement : 1907 millions.
Exportations suisses vers les pays en développement : 3672 millions.
Or, quand on examine de plus près le Message fédéral, on constate qu'il a pour but non seulement de garantir les investissements nouveaux (et les réinvestissements, ce qui est une forte extension qui intéresse au premier chef les grandes industries suisses déjà implantées dans le Tiers-Monde), mais encore les prises de participation, même minoritaires, ce qui mène loin, mais encore le prêt de capitaux, servant au financement de livraisons de marchandises et de prestations de services suisses. Toutefois la garantie ne s'arrête pas là. Elle s'étend aussi aux revenus de ces capitaux. Citons le Message !
« Les revenus de capitaux de participation et les intérêts de capitaux prêtés peuvent être mis au bénéfice de la garantie, non pas à eux seuls, mais seulement conjointement avec le capital. Etant donné qu'un rapport de capital a toujours lieu en partie en vue de son revenu, et que d'autre part le transfert de ce dernier est de plus en plus compromis par la situation de la balance des paiements de nombreux pays en voie de développement, l'inclusion des revenus et intérêts dans la garantie se trouve justifiée. »
Beau souci ! On prétend aider les pays du Tiers-Monde, mais on songe avant tout à garantir le transfert des bénéfices à réaliser sur leur territoire.

Solidarité internationale

Nous avons dans D.P. donné les chiffres de la plus-value boursière des grandes entreprises et des grandes banques suisses, en moyenne 2 milliards par an. Le Message du Conseil fédéral demande pratiquement que la Confédération garantisse en fait cette plus-value en assurant les plus grands risques, certes avec la contribution des intéressés, mais aussi avec celle des pouvoirs publics puisqu'on s'empresse de nous dire que « les dépenses probables qu'entraînera la garantie contre les risques de l'investissement ont été prises en considération dans le plan financier pour 1970-1972 ».
Mais direz-vous, quelle est la base constitutionnelle qui permet à la Confédération d'intervenir de la sorte pour garantir les plus-values de l'économie privée ?
Il n'y en a pas. Qu'à cela ne tienne ! Le Message déclare froidement :
« Le projet de loi est donc établi en vertu de la compétence de la Confédération en matière d'affaires extérieures,sans qu'on puisse invoquer une disposition explicite de la Constitution. On considère en pratique comme incontestée la compétence de la Confédération d'établir des normes juridiques dans le domaine des interventions administratives en faveur de la solidarité internationale et notamment de l'aide au développement. »
Invoquer la loi non-écrite de la solidarité internationale pour justifier constitutionnellement la garantie des risques du néo-capitalisme suisse, c'est pousser loin la tartufferie !

Greffe tes poiriers!

Le scandale Bührle n'a pas indigné tout le monde. Plutôt de l'agacement dans certains milieux pour la bêtise plus que pour la faute. A propos savez-vous où en est l'instruction de l'affaire ? On serait en train de l'oublier alors même qu'au Conseil national il s'est trouvé des députés de mauvais goût pour s'étonner qu'on passe une importante commande à la maison Bührle tandis que le juge informateur n'a pas achevé son enquête; le scandale, on serait en train de l'oublier alors même qu'un des « tuteurs » associés à la surveillance de l'entreprise est M. Honegger, candidat, dit-on, au Conseil fédéral.
En d'autres circonstances anciennes, l'indignation avait été tenace. En octobre 1936, un avocat d'affaires zuricois et un communiste suisse avaient été inculpés de trafic d'armes à destination de l'Espagne républicaine; il s'agissait de soixante mille kilos d'armes et de munitions; en outre quatre avions Swissair avaient été acquis et également livrés à l'Espagne.
Les armes, cinquante canons de 20 mm, avaient été achetées à un certain Emile Bührle, directeur de machines et outils d'Oerlikon, dont la presse disait alors qu'elle était spécialisée dans la vente d'armes pour les Balkans et l'Amérique du Sud, deux spécialisations géographiques significatives.
Les peines furent lourdes : pour le principal accusé quatre mois d'emprisonnement et 6000 francs d'amende. Les tribunaux zuricois ordonnèrent un complément d'enquête à l'égard de la Swissair et de la fabrique d'Oerlikon. Et comme il s'agissait de l'Espagne républicaine à laquelle n'allait pas les sympathies de la bourgeoisie suisse, grande indignation de la presse pour l'effet préjudiciable subi par le pays, etc...
Mais Bührle était déjà vendeur à tout preneur. Il s'agissait d'Emile, père de Dieter. Comme l'écrivait Virgile : « Greffe les poiriers, Daphnis; tes petits-fils cueilleront les fruits ».